

## **CGV – CAMPING AU COEUR DES VIGNES**

**CONDITIONS DE VENTE :** Les tarifs de séjours diffusés n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation définitive. Le prix arrêté comprend, selon la catégorie d'emplacement, les consommations d'eau, d'électricité, la T.V.A. en vigueur, l'accès aux piscines et aux animations. Toutes les personnes non incluses lors de votre réservation seront automatiquement considérées comme visiteurs et devront régler le tarif en vigueur. Les visiteurs n'ont pas d'accès à l'espace aquatique. Les visites sont autorisées de 8h à 19h uniquement, avec passage obligatoire à la réception à l'arrivée et au départ. Pour les hébergements, il comprend en plus l'inventaire complet et le gaz. La réservation devient définitive lors de la réception des arrhes et de l'envoi d'une confirmation de réservation. Les locations sont placées selon leur ordre d'arrivée. En haute saison, les locations d'hébergements sont disponibles uniquement pour 3 nuits minimum. Les arrivées se font à partir de 15h et les départs avant 10h30 (selon l'heure d'état des lieux comprise entre 8h00 et 10h20). En dehors de ces périodes, les locations sont disponibles à la nuit en fonction des disponibilités. Les jours d'arrivée pour les emplacements de camping sont libres. Dans tous les cas, ces emplacements doivent être libérés pour 12h00, à défaut le montant d'une journée supplémentaire sera exigé.

**LE DÉPÔT DE GARANTIE :** Le dépôt de garantie. Pour les hébergements, un dépôt de garantie de 150 euros vous sera exigé à votre arrivée. Un état des lieux sera effectué lors de votre départ entre 8h00 et 10h20. La prise de rendez-vous pour effectuer l'état des lieux est obligatoire. Ce dépôt de garantie vous sera restitué lors de votre départ, déduction faite, du coût du matériel manquant et des dégâts éventuels. Si vous n'avez pas choisi l'option ménage, votre location doit être remise en un état de propreté impeccable lors de votre départ. Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation de déduire l'option ménage du dépôt de garantie.

**ACOMPTE :** Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client. Un acompte correspondant à 30 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Il devra être réglé dès réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande. En cas d'annulation du séjour du fait du Client :

- Moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : aucun remboursement
- Plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : Remboursement total

**LES CONDITIONS DE PAIEMENT :** Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location) pour les locations et le jour de l'arrivée pour les emplacements. En cas de réservation moins d'un mois avant la date prévue du séjour le règlement se fait en totalité lors de la signature du contrat.

**ANNULATION :** Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas être cédée ou sous louée. La réservation ne devient effective qu'avec notre accord, et à partir de la confirmation de la réservation. En l'absence d'un écrit (mail ou lettre) du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue sur la confirmation, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu). En cas de retard du client et sans nouvelles écrite de sa part, la réservation sera annulée et redeviendra disponible le lendemain de la date prévue initialement.

En cas d'annulation de la réservation par le Client après son acceptation par le Prestataire

- Moins de 30 jours avant la date prévue, et pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la réservation, tel que défini à l'article ACOMPTE des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement
- Plus de 30 jours avant la date d'arrivée, remboursement 100 % de l'acompte

### **ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE**

1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement total. Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

2. Par dérogation aux dispositions de l'article **ANNULATION**, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues se fera sans indemnité de rupture. En cas d'annulation, avertir le camping par courrier ou par mail.

3. Par dérogation aux dispositions de l'article **ANNULATION**, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client. Cet avoir est valable 18 mois.

**LA RESPONSABILITÉ :** La responsabilité du Camping Au Cœur des Vignes, dans la limite de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

- Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installation du Camping.

Le Camping Au Cœur des Vignes se réserve expressivement le droit de modifier la conception et la réalisation du camping. La responsabilité du Camping Au Cœur des Vignes n'est pas engagée à raison des dommages causés ou subis par les véhicules des campeurs stationnant ou circulant dans l'enceinte du camping.

### **LES RÉCLAMATIONS**

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place au plus tard le lendemain de votre arrivée auprès de la direction du Camping Au Cœur des Vignes pour permettre à celui-ci de trouver une solution immédiate. A défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans les conditions satisfaisantes.